

Délibération n°5

*Objet : Approbation du
compte de gestion 2008 du
Budget principal*

Date de convocation :
13/02/2009

Date d'affichage :
13/02/2009

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
33

Nombre de votants :
33

le 24 février à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, LUENGO, PALMIE, TAFOUREAU, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, DUSSOUCHAUT, GRIMAL, JOFRE, LABOYSSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, LEY, MALMON Alain, MAUBERT, PAGES, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES,

Mme FREMONT suppléante de M. MALMON Charles, M. LABORIE suppléant de Mme PARCELLIER, M. GUINOUNET suppléant de M. NOUGAYREDE, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, Mme JEAN DIT DENIAUD suppléante de Mme LAFARGUE, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. ANGLAS suppléant de M. CALVET.

Excusé : Monsieur HEBRARD.

Secrétaire de séance : Madame PALMIE

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes ont été gérées aux mieux aux intérêts du Syndicat.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion (budget principal) dressé pour l'exercice 2008 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE